

(N° 77.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Finances pour l'exercice 1870.**

(Voir les Nos 78 et 126 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1870, est fixé, à la somme de treize millions cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingts francs (13,174,380 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 1^{er} juin 1869.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) MOREAU.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBEECK,
Alfred DETHUIN.*

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1870.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	600,500 »	5,000 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel.	64,000 »	50,000 »	1,008,900 »
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	»	
7	Service de la Monnaie.	23,200 »	»	
8	Magasin général des papiers.	158,000 »	»	
9	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	155,000 »	»	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	35,000 »	»	170,000 »
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	504,200 »	»	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	391,500 »	24,500 »	
14	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	1,807,500 »	6,000 »
15		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif).	1,857,000 »	»
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,353,500 »	6,000 »	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	60,100 »	»	
18	Suppléments de traitement.	130,000 »	»	9,646,800 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	75,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	75,700 »	15,500	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	444,500 »	»	
22	Police douanière	5,000 »	»	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>).	2,000 »	»	
24	Matériel	162,400 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
25	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	458,800 »	»	
26	Traitement du personnel du domaine	446,800 »	7,000 »	
27	— — forestier	332,580 »	»	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	4,440,000 »	»	
29	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>).	60,000 »	»	2,302,680 »
30	Matériel.	60,500 »	»	
31	Dépenses du domaine	95,500 »	10,000 »	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	4,500 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	28,000 »	»	
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	40,000 »	»	38,000 »
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 »	»	8,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.		12,993,580 »	180,800 »	15,174,380 »